

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 27
- Procuration(s) : 9
- Absent(s) excusé(s) : -
- Absent(s) : -

Del_2022_58

Date de convocation :

Le 1^{er} juillet 2022

Date d'affichage :

Le 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET a donné pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Monsieur Anthony BROUARD a donné pouvoir à Madame Aurélie LACOMBE, Madame Sylvie LHOMET a donné pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Patrice DANIAUD a donné pouvoir à Madame Julia ZIMMERLICH, Monsieur Etienne LHOMET a donné pouvoir à Monsieur Rémy POINTET, Madame Sandrine LACOSTE a donné pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Monsieur Bernard LACAZE a donné pouvoir à Madame Marine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE a donné pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL, Madame Véronique ZOGHBI a donné pouvoir à Madame Isabelle ELLIES.

Excusé(e)(s) : -

Absent(e)(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LACOMBE

Délibération 2022-58

Objet : ENFANCE – JEUNESSE : APS – CENTRE DE LOISIRS : NOUVELLE CLE DE REPARTITION POUR L'EX RESTAURANT SCOLAIRE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant l'avis favorable de la Commission Affaires Scolaires du 20 juin 2022,*

Les Francas, en raison de la hausse des effectifs, ont sollicité la commune pour utiliser le grand réfectoire de l'ex restaurant scolaire le mercredi et les vacances scolaires. Il est donc proposé de valider la nouvelle clé de répartition telle qu'explicitée ci-dessous.

Pour rappel, la clé est basée sur la surface et le temps d'utilisation .

Deux clés car deux compteurs distincts :

Ancien restaurant scolaire	Mairie	ALSH
Nouvelle clé	80.19%	19.81%

Pour rappel : clé votée le 17/12/2020

Bâtiments APS/ALSH	Mairie	ALSH
Clé actuelle	60.22%	39.78%

Sur cette présentation de Madame Isabelle PASSICOS, adjointe en charge du dossier, il sera demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette clé de répartition.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés d'acter la nouvelle clé de répartition.

Détail du vote :

- « Pour »
- « Contre »
- Abstentions
- Unanimité des présents

Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY

